

Metsor'a Chabbat HaGadol

13 Avril 2019
8 Nissan 5779

1080

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La solidarité et l'amour de rigueur entre toutes les couches sociales

Il existe un lien étroit entre notre Chabbat, appelé « Chabbat Hagadol », et la paracha de la semaine, Métsora.

La fête de Pessa'h se définit essentiellement par le récit que nous faisons de la sortie d'Égypte et des miracles qui l'accompagnèrent, lors desquels la main divine devint manifeste. Un des enseignements que nous pouvons en retirer est l'existence de plusieurs types de paroles. Certaines d'entre elles permettent à l'homme de s'attacher à son Créateur. C'est le cas lorsqu'il ne tarit pas d'éloges sur Ses œuvres redoutables, en particulier lors de la soirée du Séder où il existe une mitsva de raconter à son fils les prodiges divins accomplis sur le sol égyptien. Il s'agit de paroles saintes que nous avons l'ordre de multiplier, « qui-conque s'étend sur le récit de la sortie d'Égypte étant digne de louanges ». Ces paroles glorifient D.ieu qui s'élève et l'homme en est grandement récompensé. A nous de nous rappeler que seul ce type de propos mérite d'être multiplié.

C'est pourquoi cette fête est appelée Pessa'h, nom pouvant être décomposé en pé-sa'h, une bouche qui parle. Car, il s'agit alors d'abonder en récits louant le Créateur pour Ses miracles et, notamment, pour ceux accomplis lors du Chabbat Hagadol. A ce moment-là, nos ancêtres, encore asservis sous la botte égyptienne, eurent le courage de capturer des agneaux pour les offrir en sacrifice, comme leur avait ordonné D.ieu, plaçant leur entière confiance en Lui. En ce jour, ils se racontèrent les uns les autres l'incroyable miracle dont ils avaient joui lorsque, sous le regard ahuri de leurs tortionnaires, ils avaient sacrifié leur idole sans qu'ils aient osé réagir. Ce miracle, conjugué à d'autres similaires, accélérèrent la délivrance du peuple juif.

Ce genre de paroles saintes a le pouvoir de rapprocher l'homme de son Créateur et d'accélérer la délivrance finale. Cependant, il existe des paroles qui, au contraire, l'éloignent de l'Éternel tout comme d'autrui et repoussent cette délivrance tant attendue. C'est le cas, par exemple, de la médisance et du colportage par lesquels l'homme souille son âme qui, tout comme son corps, devient la proie de la lèpre. La solidarité représentant une condition sine qua non à notre délivrance, celui qui sème la querelle au sein de notre peuple par de vilaines paroles la repousse et mérite donc une grande punition. Le Saint béni soit-Il a créé le monde selon un équilibre : d'un côté, les paroles saintes de louanges à D.ieu, génératrices de la délivrance et, de l'autre, les propos vicieux semant le ravage spirituel et matériel.

Or, la solidarité doit régner entre toutes les couches sociales. Il est exclu de dire : « Untel est mécréant et je ne suis donc pas obligé de lui être solidaire », pas plus que de repousser quelqu'un en disant : « C'est une mitsva de le haïr. » En effet, dans la Haggada, nous citons les quatre types d'enfants auxquels la Torah s'adresse, ce qui signifie qu'aux yeux de l'Éternel, tous sont considérés comme Ses enfants, y compris le méchant. Il l'aime au même titre que les autres et attend impatiemment le jour où il se repentira, ne perdant pas espoir à son sujet.

Si le Saint béni soit-Il le rapproche de Lui en l'appelant affectueusement Son fils, comment oserions-nous le repousser ? Au contraire, il est de notre devoir de l'encourager et de lui témoigner notre affection, tout en lui transmettant des paroles de morale et de crainte du Ciel, jusqu'à ce qu'il opte lui aussi pour le droit chemin et se repente. C'est en cela que consiste notre devoir de coexister dans un climat de solidarité, en incluant les mécréants et en veillant à ne pas médire également d'eux.

L'ordre dans lequel la Haggada cite les quatre catégories d'enfants est surprenant : le sage, l'impie, le simple et celui qui ne sait pas poser de question. A priori, l'impie aurait dû être cité en dernier ; pourquoi figure-t-il après le sage ?

Afin de nous enseigner que, justement, le mécréant a le potentiel de parvenir au niveau du sage si seulement il se repent. D'où notre devoir de cultiver la solidarité envers tous, y compris à l'égard du mécréant, et de s'efforcer de rapprocher ce dernier de la Torah et des mitsvot en lui témoignant de l'affection.

Notons, à cet égard, que D.ieu ordonna à nos ancêtres : « Que chacun demande à son voisin (réa) et chacune à sa voisine des vases d'argent et des vases d'or. » (Chémot 11, 2) A priori, le terme réa, connotant un lien amical, ne semble pas adapté dans ce contexte où l'on parle des Egyptiens, impies ayant asservi les enfants d'Israël durant des centaines d'années.

Mais la Torah désire nous enseigner ici une leçon de morale : si déjà l'Éternel appelle ainsi les Egyptiens parce qu'en dépit de leur impiété, ils accueillirent néanmoins les hébreux dans leur pays, ce qui représente un certain bienfait, a fortiori avons-nous le devoir de considérer ainsi tous nos frères juifs, de les aimer et de les estimer. Car, si nous devons nous conduire avec respect envers des non-juifs, combien plus nous incombe-t-il de le faire envers nos coreligionnaires, amplifiant ainsi la solidarité et la paix au sein de notre peuple !



All. Fin R. Tam

Paris 20h19 21h29 22h23

Lyon 20h04 21h11 22h00

Marseille 19h59 21h03 21h50

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 8 Nissan, Rabbi Ye'hie'el Mikhel Tikoschinsky

Le 9 Nissan, Rabbi Arié Lévine

Le 10 Nissan, Rabbi Chalom Messas, grand Rabbin de Jérusalem

Le 11 Nissan, Rabbi Yechaya Halévi Horovitz, auteur du Chné Lou'hot Habrit (Chla)

Le 12 Nissan, Rabbi Chimchon Pinkus

Le 13 Nissan, Rabbi Moché Alchikh Hakadoch, auteur du Torat Moché

Le 14 Nissan, Rabbi Avraham Yaffén, Roch Yéchiva de Novardok

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David Hanania Pinto chelita



La vie en cadeau

La mère du Rav Médina du Venezuela vint me rencontrer, il y a nombre d'années. Je lui demandai aussitôt des nouvelles de ses fils. Quand elle m'eut répondu que, grâce à D.ieu, ils allaient bien, je lui posai des questions au sujet des pieds et des mains du Rav Médina.

« À présent, tout va bien, me répondit-elle.

– Est-ce que vous avez idée de la raison pour laquelle j'évoque précisément ces membres du corps ? Je me le demande moi-même.

– Je ne sais pas pourquoi vous demandez précisément cela, me répondit-elle après réflexion. Peut-être est-ce dû au fait qu'il est né paralysé des mains et des pieds. Les médecins qui l'ont examiné après la naissance sont même allés jusqu'à affirmer qu'il n'avait aucune chance de vivre. Nous avons alors pris sur nous, l'ensemble de la famille, de renforcer notre foi en D.ieu et avons remué le Ciel pour qu'il guérisse. Nous l'avons également amené chez Baba Salé et d'autres Rabbanim afin qu'ils le bénissent. Par le mérite de ces prières, il est, grâce à D.ieu, en parfaite santé et a complètement guéri des mains et des pieds. Et aujourd'hui, il est devenu un Rav qui répand la Torah parmi notre peuple. »

Après avoir entendu ce témoignage bouleversant, je pris contact avec le Rav Médina et lui demandai : « Pourquoi avez-vous mérité de recevoir ainsi la vie en cadeau ? »

Il me répondit par une histoire personnelle : « Il y a quelques années, j'étais à Kiryat Shmona, à la frontière avec le Liban, quand une voiture explosa là où je me trouvais, faisant un grand nombre de victimes. Par miracle, je sortis indemne de l'attentat, après avoir vu la mort face à face. »

Ce récit n'avait fait que renforcer ma question précédente et je demandai cette fois : « Dans ce cas, qu'est-ce qui vous a valu à deux reprises le mérite de recevoir la vie en cadeau – la première fois, à la naissance, et la seconde, lors de cet attentat ? »

Le Rav Médina garda le silence quelques instants, pour finalement m'avouer son ignorance.

Je lui dis donc qu'il avait un grand mérite d'avoir ainsi bénéficié de cette protection divine spéciale, et ce, parce qu'il se consacrait – ou allait se consacrer – sans relâche à répandre la Torah. Non content de se plonger lui-même dans l'étude, il incite les autres à faire téchouva. Il s'assure ainsi une grande protection contre tout mal, protection parfois même surnaturelle

DE LA HAFTARA



« Alors l'Éternel prendra plaisir aux offrandes de Yéhouda (...) » (Malakhi chap. 3)

Lien avec la paracha : dans la haftara, est mentionné le fait que le Saint béni soit-Il nous enverra Eliahou Hanavi pour nous annoncer l'imminence de la délivrance finale, ce qui n'est pas sans rappeler le Chabbat Hagadol où l'Éternel envoya Moché annoncer la délivrance d'Égypte.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Un vieillard érudit

Celui qui médit d'un vieillard, même ignorant, ou d'un érudit, même jeune, transgresse la mitsva de l'honorer, comme il est dit : « **Honore la personne du vieillard.** » (Vayikra 19, 32)

Si on médit d'un vieillard érudit, on transgresse deux fois cet interdit.



Paroles de Tsaddikim

Pourquoi le colporteur alla jusqu'à Tsipori ?

« **Voici quelle sera la règle imposée au lépreux.** » (Vayikra 14, 2)

Le Midrach Rabba commente ainsi notre verset : « Voici quelle sera la règle imposée au lépreux (métsora) : la règle de celui qui crée un mauvais renom (motsi chem ra). »

Le Midrach poursuit en rapportant la célèbre anecdote d'un colporteur qui allait de ville en ville, dans la région de Tsipori, pour déclarer : « Qui veut acheter un élixir de vie ? » Les habitants accouraient alors et l'entouraient.

Rabbi Yanaï, assis chez lui, étudiant la Torah, entendit cette déclaration et demanda au colporteur : « Viens ici et vends-le moi. » Mais lui répondit : « Toi et tes semblables n'en ont pas besoin. »

Suite aux insistances de Rabbi Yanaï, il sortit de ses affaires un livre de Téhilim et lui montra les versets : « Quel est l'homme qui souhaite la vie (...) Préserve ta langue du mal et tes lèvres des discours perfides. Eloigne-toi du mal et fais le bien. »

Rabbi Yanaï s'exclama : « Toute ma vie, j'ai lu ce verset sans en comprendre le sens, jusqu'à ce que ce colporteur soit venu et ait déclaré : "Quel est l'homme (...) !" »

En quoi ce verset représentait-il donc une difficulté de compréhension pour le Rav ?

Nous répondrons à cette question en en posant une autre : pourquoi ce verset des Téhilim est-il formulé sous la forme interrogative ? A priori, il aurait été plus simple d'affirmer que celui qui garde sa langue de la médisance vivra. Mais, lorsque ce colporteur alla de ville en ville en proposant à voix haute sa marchandise – « Qui veut acheter un élixir de vie ? » –, Rav Yanaï comprit pourquoi le roi David avait formulé cela sur le mode interrogatif : concernant un point sur lequel tous trébuchaient, il s'agissait d'annoncer haut et fort son remède en demandant : « Quel est l'homme qui souhaite la vie ? »

Cela étant, pourquoi ce colporteur se rendait-il précisément à la ville de Tsipori et aux villages voisins pour vendre sa marchandise ?

Rabbi Yossef de Pouzna, gendre du Noda Biyéhouda – que son mérite nous protège – l'explique en s'appuyant sur les paroles du Zohar qui interprète sur le mode allusif le verset : « Vous ne ferez point de feu dans aucune de vos demeures en ce jour de repos. » Le Chabbat est un jour où les gens disposent de plus de temps pour discuter d'une chose et d'une autre et risquent donc davantage de se quereller. Or, à Tsipori, le jour était plus long qu'ailleurs, comme le rapporte la Guémara : « Que je puisse faire partie de ceux qui accueillent le Chabbat à Tivéria et de ceux qui le clôturent à Tsipori ! » Cette ville étant située sur le sommet d'une montagne, on y accueillait le Chabbat à la même heure qu'ailleurs, mais on le clôturait plus tard, car le coucher du soleil paraissait plus tard ; de ce fait, le Chabbat était plus long. C'est pourquoi le colporteur venait spécialement dans cette ville et ses alentours afin de mettre en garde ses habitants contre l'interdit de la médisance et les risques de querelles qu'elle entraîne.





PERLES SUR LA PARACHA

Peut-on réparer une prière récitée sans ferveur ?

« Voici quelle sera la règle imposée au lépreux lorsqu'il redeviendra pur : il sera présenté au Cohen. » (Vayikra 14, 2)

L'ouvrage Rochi Bachamayim explique ce verset de manière allusive, d'après l'interprétation du Zohar sur la section Pékoudé. Lorsqu'un homme prie sans ferveur ou étudie la Torah, poussé par un intérêt personnel, les mérites de cette prière et de cette étude lui sont conservés dans un ciel réservé à cet usage. Puis, la fois suivante où il prie avec ferveur ou étudie de manière désintéressée, cette prière et cette étude effectuées correctement élèvent, avec elles, toutes les autres qui reposaient, en attendant, dans cet espace.

Cette idée peut se lire en filigrane dans notre verset « Voici quelle sera la règle imposée au lépreux », autrement dit, telle sera la réparation de la prière dépourvue de ferveur et de la Torah étudiée pour un motif personnel : « lorsqu'il redeviendra pur », c'est-à-dire quand il priera avec ferveur ou étudiera de manière désintéressée, « il sera présenté au Cohen », sa prière et son étude seront agréées par l'Éternel.

L'étude de la Torah, remède à la tristesse

« Au-dessus d'un vaisseau d'argile, sur de l'eau vive. » (Vayikra 14, 5)

Pourquoi la Torah exige-t-elle que spécialement la purification du lépreux, plutôt que toutes les autres, soit faite avec de l'eau vive ?

L'ouvrage Barkhi Nafchi explique qu'après avoir réalisé sa faute, le lépreux se conduisait avec modestie et soumission et l'Éternel craignait même qu'il en vienne à tomber dans la tristesse.

C'est pourquoi Il a demandé qu'on le purifie avec de l'eau vive, afin de lui redonner de la vitalité et de l'espoir. Nous y lisons également une allusion au fait que seule la Torah, appelée un « puits d'eau vive », est à même d'encourager l'homme, de lui remonter le moral et de le renforcer par ses eaux de sagesse.

Tout dépend d'où vient l'argent

« Je ferai naître une altération lépreuse. » (Vayikra 14, 34)

Rachi commente : « On leur annonça que les plaies séviraient contre eux, parce que les Amoréens avaient caché des trésors d'or dans les murs de leurs maisons. »

S'il en est ainsi, demande Rabbi Chlomo Klouguer, pourquoi nos Sages ont-ils affirmé que les taches de lèpre qui apparaissaient sur les maisons étaient une punition imputée au médisant ? Il explique que la punition était qu'ils recevaient leur richesse par le biais de ces altérations lépreuses, et non par un moyen plus honorable.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David Hanania Pinto chelita



La richesse dissimulée dans les murs des maisons

« Quand vous serez arrivés au pays de Canaan (...) et que Je ferai naître une altération lépreuse dans une maison du pays que vous posséderez. » (Vayikra 14, 34)

Rachi commente (au nom du Midrach) : « On leur annonça que les plaies séviraient contre eux, parce que les Amoréens avaient caché des trésors d'or dans les murs de leurs maisons pendant les quarante ans que les Israélites étaient dans le désert et, par suite de la plaie, on démolirait la maison et on les trouverait. »

Ceci ne manque de nous surprendre : si les altérations lépreuses apparaissaient sur la maison de quelqu'un à cause de la médisance qu'il avait prononcée, pourquoi était-il récompensé par les richesses qu'il y trouvait dissimulées après l'avoir démolie ? Une punition aurait semblé plus appropriée !

J'expliquerai qu'il existait deux sortes d'altérations sur les maisons : celles qui résultaient de la médisance et celles qui apparaissaient dans l'intérêt de l'homme afin qu'il ait le mérite d'y découvrir des trésors. C'est le Cohen qui savait trancher à ce sujet.

Celui qui constatait des altérations sur sa maison devait se rendre chez lui pour qu'il se prononce sur la manière de procéder. Selon la couleur de la plaie, il faisait fermer la maison pour sept jours. Le septième, s'il observait que la plaie avait grandi, il ordonnait qu'on détache les pierres atteintes et qu'on les jette hors de la ville. Si, après avoir remplacé ces pierres par de nouvelles, la plaie réapparaissait, la maison entière devait être démolie.

Cela étant, s'il se trouvait que l'individu en question avait médité, ces altérations étaient la punition de sa faute et, bien évidemment, il ne trouvait pas de trésor ; au contraire, il allait être puni par la démolition de sa maison et perdre ainsi tous ses biens, en guise d'expiation. Par contre, si quelqu'un trouvait un trésor après avoir démoli sa maison, c'était la preuve qu'il n'avait pas fauté par la médisance ; à l'inverse, ayant veillé à garder sa langue, il était ainsi récompensé par l'Éternel.



« Lorsqu'il redeviendra pur, il sera présenté au Cohen. »

(Vayikra 14, 2)

Dans son ouvrage 'Homat Anakh, Rabénoù Yossef 'Haïm David Azoulay zatsal, le 'Hida, écrit une remarquable allusion recelée dans ce verset : le terme véhouva (il sera présenté) est composé des mêmes lettres que le terme véahouv (il est aimé).

Cette coïncidence nous renvoie à l'affirmation du Rambam au sujet du repent : « Avant, il était haï, détestable, éloigné et abominable devant l'Éternel. Et, après qu'il s'est repenti, il est aimé, agréable, proche et ami de Lui. »

Cette idée se retrouve dans notre verset : « Lorsqu'il redeviendra pur, il sera présenté (véhouva) au Cohen », sous-entendu il est aimé (véahouv). Autrement dit, dès l'instant où le lépreux se repent, outre le processus de purification qu'il va effectuer, il est déjà aimé par l'Éternel au même titre que le Cohen, car dès qu'un homme se repent, il devient l'aimé du Très-Haut.

DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Une aventure similaire arriva à M. Bensimon, dont la fille était mariée au petit-fils de Rabbi 'Haïm Pinto.

Notre Maître chelita l'a entendue de la bouche même de son protagoniste.

M. Bensimon était orfèvre de son métier. Une fois, Rabbi 'Haïm entra dans sa boutique et lui dit : « Donne-moi telle et telle somme ! » (Il était connu que, souvent, Rabbi 'Haïm précisait le montant qu'il désirait et personne n'osait refuser de le lui donner, car tous savaient qu'il pouvait précisément dire à chacun la somme qu'il dissimulait dans sa poche. C'est la raison pour laquelle ils accédaient à la demande du Tsadik sans mot dire.)

L'orfèvre lui répondit : « Je n'ai pas d'argent. »

Cette réponse déplut au Tsadik, qui lui rétorqua :

« Il est interdit à un Juif de prononcer ces mots. Dis plutôt : "Avec l'aide de D.ieu, Hachem va me donner et je donnerai à mon tour". En disant "je n'ai pas", l'homme amène des malédictions sur lui-même. »

L'orfèvre écouta avec beaucoup d'attention les propos du Rav et admit son tort. Il corrigea aussitôt sa formulation et dit :

« Avec l'aide de D.ieu, Hachem va me donner aujourd'hui de l'argent et je remettrai au Rav ce qu'il désire ! »

Rabbi 'Haïm fut satisfait de l'attitude de l'orfèvre et lui déclara :

« S'il en est ainsi, je vais attendre un peu ici. Dans un court instant, une femme va venir. Elle doit marier sa fille et veut acheter de l'or. Vends-lui ce qu'elle demandera. »

Effectivement, une femme entra. Elle était vêtue très simplement. Elle demanda à l'orfèvre le prix d'un certain bijou qui lui avait plu.

L'orfèvre lui donna un montant très élevé par rapport au prix réel du gramme d'or, car il pensait avoir affaire avec une femme pauvre qui, quoi qu'il en soit, n'achèterait pas l'article convoité.

La femme fut très enthousiasmée par le bijou. Elle lui dit : « Je n'ai jamais vu un travail comme celui-ci ! »

Ensuite, elle s'intéressa à d'autres pièces qu'elle avait vues dans le magasin et demanda leur prix. Le vendeur de nouveau cita des montants exorbitants, tout étonné de ce qui se passait.

La femme ne marchandait pas un seul montant. Elle se contenta de sortir immédiatement la totalité de la somme de sa poche, régla tous ses achats en pièces sonnantes et trébuchantes et sortit.

L'orfèvre regarda Rabbi 'Haïm, incrédule. Il leva les yeux vers le Ciel et dit :

« Maître du monde, c'est incroyable ! Cette femme avait l'air pauvre et elle a acheté tous ces bijoux... »

« Cette femme, lui expliqua Rabbi 'Haïm, n'a jamais donné d'argent à la tsédaka, c'est pour cela que je ne t'ai rien dit et t'ai laissé annoncer ces prix faramineux. Mais, à présent, prends juste ce qu'elle te doit d'après le prix normal du gramme d'or et le reste, donne-le-moi. »

L'orfèvre s'exécuta et Rabbi 'Haïm se lança à la poursuite de la cliente. Lorsqu'il la retrouva, il lui dit : « Madame, vous avez payé ces bijoux plus cher que vous n'auriez dû. Tenez, voici le surplus que vous avez réglé. Voulez-vous que je vous le rende ou bien préférez-vous le destiner à la tsédaka ? »

Elle lui répondit : « Rabbi, jusqu'à présent, je n'ai jamais donné d'argent à la tsédaka. Aussi, je désire que tout soit utilisé dans ce but. »